

## Commune du Plessis-Robinson

# AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

de l'étude d'impact et des dossiers de permis de construire

n° PC 09206024 0027 et n° PC 09206024 0028

pour le projet de construction « Les Palladiennes »

situé 20 avenue Galilée et 8 avenue Denis Papin au Plessis-Robinson

Conformément aux articles L.123-2 et L.123-19 du code de l'environnement et l'arrêté municipal n° 2025-138-Urbanisme en date du 4 août 2025, les dossiers de permis de construire n° PC 09206024 0027 et n° PC 09206024 0028, pour la construction respectivement de 131 logements d'une part et 179 logements et de locaux d'activité d'autre part sur un terrain situé 20 avenue Galilée et 8 avenue Denis Papin au Plessis-Robinson, complétés de leur étude d'impact et ses annexes, de l'avis de l'autorité environnementale, du mémoire en réponse, **sont mis à la disposition du public du jeudi 28 août 2025 à 8h30 au vendredi 26 septembre 2025 à 16 h.**

La mise à disposition est organisée par la Commune du Plessis-Robinson, autorité compétente pour décider sur les permis de construire : Centre Administratif Municipal – 3 place de la Mairie – 92350 Le Plessis-Robinson (01.46.01.44.23 – [urbanisme@plessis-robinson.com](mailto:urbanisme@plessis-robinson.com)).

L'ensemble du dossier sera consultable selon les modalités suivantes :

- sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/ppve-les-palladiennes>
- via un lien internet depuis le site internet de la ville du Plessis-Robinson ([www.plessis-robinson.com](http://www.plessis-robinson.com) - rubrique Service Urbanisme) ;
- depuis un poste informatique situé au service de l'Urbanisme du Plessis-Robinson - 3 place de la Mairie 92350 LE PLESSIS-ROBINSON (Centre Administratif Municipal) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 – du lundi au jeudi de 13h00 à 17h00 et le vendredi de 13h à 16h30.

Le public pourra faire ses observations :

- sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/ppve-les-palladiennes>
- par voie électronique à l'adresse suivante : [ppve-les-palladiennes@mail.registre-numerique.fr](mailto:ppve-les-palladiennes@mail.registre-numerique.fr) ;

Toutes les observations devront être déposées au plus tard le 26 septembre à 16 h.

Le présent avis sera :

- mis en ligne sur le site internet de la Ville du Plessis-Robinson
- affiché sur site : 1 affiche 20 avenue Galilée et 1 affiche 8 avenue Denis Papin
- publié dans deux journaux départementaux
- affiché en Mairie

La décision pouvant être adoptée, pour chaque permis de construire, au terme de la participation du public : accord avec ou sans prescriptions, ou refus du permis de construire par la Commune du Plessis-Robinson, autorité compétente.

Au plus tard à la date de publication de la décision, et pendant une durée minimale de 3 mois, seront rendus publics la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision (<https://www.registre-numerique.fr/ppve-les-palladiennes>).